

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Membres Présents : Mesdames et Messieurs Max GAUTHIER, Gilles LEHMANN, Véronique GANDIT, Bernard GONIN, Gilles REBRION, Patrice DUBOSC, Jean-Luc GUILLAUD, , Murielle LANFREY, Christiane FUZIER, Michel EMMENDOERFFER, Martine GERMAIN, Delphine TEILLON-ROJON, Fabienne MANON

Excusés : Etienne GUILLAUD-ROLLIN donne pouvoir à Murielle LANFREY, Patrick SERVOZ donne pouvoir à Bernard GONIN

1- Virement de crédit

Monsieur le Maire fait part d'un remboursement à effectuer concernant une TLE, il a été nécessaire de prendre un arrêté de virement de crédit du compte 020 « Dépenses Imprévues » au chapitre 10223 « TLE » pour un montant de 8 000 €.

2- PADD du PLUi Délibération N° 2017-06-01

Monsieur le maire rappelle à l'ensemble des conseillers l'importance du PADD et l'obligation faite à l'ensemble des conseils municipaux des communes des VDD de débattre sur ce projet.

La lecture de la totalité du document est reprise et chaque conseiller est appelé à exprimer ses observations.

Celles-ci ont porté particulièrement sur les points suivants :

- 1 – Redynamiser le centre-ville de La Tour Du Pin : Le conseil municipal est favorable à cet objectif. Il recommande pour cela la possibilité d'intégrer la concertation avec les toutes les composantes : syndicats, association de commerçants ou d'habitants.
- 2-- Soutenir une production de logement : le conseil note une contradiction évidente entre la volonté de densifier les secteurs urbains et celle exprimée par ailleurs de protéger les espaces verts situés dans les espaces pavillonnaires !

Le Conseil Municipal, oui l'exposé, après avoir débattu, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

3- Election sénatoriales

Monsieur le Maire fait part que la désignation des délégués pour les élections sénatoriales doit se faire impérativement le vendredi 30 Juin 2017. Le conseil se réunira donc à cette date pour élire les délégués.

4 – MAM

Monsieur le Maire rappelle le dernier conseil où était à l'ordre du jour la révision du bail de la Maison des assistantes maternelles suite à l'agrandissement et au passage à 3 assistantes maternelles.

Après débat, le conseil se prononce par 10 voix pour et 5 voix contre pour instaurer un loyer mensuel de 300 € à compter du 1^{er} janvier 2018.

7- Personnel

Monsieur le Maire fait part que suite au départ à la retraite de Viviane ALLEGRET il convient de revoir les différents postes.

Il convient de :

- supprimer le poste d'ATSEM et création d' un poste d'agent technique avec fonction d'ATSEM . Délibération N° 2017-06-02
- Modifier le contrat de Mme NAUDET et le passer de 18h à 15h50. Délibération N° 2017-06-03
- Suppression du poste d'adjoint technique de 20h et création d'un poste d'adjoint technique de 7h50. Délibération N° 2017-06-04
- Il précise que ce poste a été proposé à Mme PODEBA Elodie de Chélieu qui a été choisie parmi les différentes candidatures.

Le conseil à l'unanimité approuve les délibérations ci-dessus.

8- Divers

Mme Véronique Gandit fait le compte-rendu de la réunion TAP du 21.06.2017.

Les effectifs de l'école à la rentrée prochaine seront de 11 PS, 6 MS, 13 GS, 6 CP, 7 CE1, 8 CE2, 7 CM1 et 9 CM2 soit 67 élèves

Cantine : Monsieur le Maire fait part qu'il est constaté chaque jour à la cantine qu'il reste une quantité très importante de « déchets alimentaires ». Afin d'en mesurer la réalité, ceux-ci sont pesés sur une période de 2 semaines avec le concours du personnel de SICTOM (syndicat ordures ménagères).

Personnel : Monsieur le Maire fait part du départ à la retraite de Mme ALLEGRET Viviane, ATSEM de l'école. Il est proposé, à l'occasion de ce départ de offrir location de la Maison Pour Tous pour son pot de départ ainsi qu'un bon d'achat de 200 € chez « jardis services » à Panissage. Accord unanime.

Prochain Conseil Municipal vendredi 30 Juin 2017 à 20h30